

**SYNDICAT DES ENERGIES
DU DEPARTEMENT DE L'ISERE - SEDI**

POINT D'INFORMATION du 3 septembre 2018

Objet : Déploiement du compteur LINKY

Le déploiement du compteur communicant Linky, conduit par ENEDIS, suscite des oppositions de la part des collectifs d'usagers qui sont parfois soutenus par les communes.

À plusieurs reprises le SEDI s'est exprimé auprès des communes qui le sollicitaient sur le contexte juridique, économique et sanitaire qui encadrent ce projet.

Dans la poursuite des informations communiquées au Bureau en novembre 2017 et en juin 2018, vous trouverez ci-après le communiqué de presse gouvernemental du 29 juin 2018 portant sur les aspects sanitaires, la protection des données, le financement et la rémunération d'Enedis, le rôle du compteur Linky dans la maîtrise de la demande en énergie et les réseaux intelligents. Le comité national de suivi Linky est relancé afin de suivre régulièrement ces sujets.

Le SEDI a porté ce communiqué de presse à la connaissance de ses adhérents en aout 2018.